

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Année 2020

Séance plénière du 05/11/2020

LOI N° _____

**AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO AUX
STATUTS DE LA BANQUE ASIATIQUE
D'INVESTISSEMENT DANS LES
INFRASTRUCTURES (AIIB), ADOPTES LE 29 JUIN
2015 A PEKIN EN CHINE**

Article premier : Est autorisée, l'adhésion du Togo aux statuts de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB), adoptés le 29 juin 2015 à Pékin en Chine.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 05 novembre 2020

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN